

## NOTICE LICENCES 2023

### 3 formules aux choix :

- ➔ **Vélo balade** : Pratique douce, familiale ou occasionnelle du cyclotourisme, pour laquelle **le certificat médical ne sera pas obligatoire**
- ➔ **Vélo Rando** : Pratique régulière du cyclotourisme. **Le certificat médical sera obligatoire, à refaire au moins tous les 5 ans (pour les renouvellements de licences, ceux antérieurs à 2019 ne sont plus valables)**
- ➔ **Vélo Sport** : Pratique plus sportive. Elle permet de s'inscrire à des cyclosporives. **Le certificat médical sera obligatoire, à renouveler au moins tous les 3 ans (ceux antérieurs à 2021 ne sont plus valables)**

	VÉLO BALADE	VÉLO RANDO	VÉLO SPORT
<b>POUR QUI ?</b>	Pour tous, sauf les jeunes en Écoles françaises de vélo	Pour tous	Pour tous, sauf les mineurs
<b>QUELLE PRATIQUE</b>	Pratique douce et familiale	Pratique régulière	Pratique sportive & cyclosporive
<b>NIVEAUX DE CIRCUITS CONSEILLÉS</b>	Vert / Bleu	Vert / Bleu / Rouge / Noir	Vert / Bleu / Rouge / Noir & Cyclosporives
	Chaque participant choisit librement son circuit et en assume la responsabilité.		
<b>CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE INDICATION *</b>	Non	Obligatoire sauf pour les mineurs	Obligatoire
Fréquence	—	Tous les 5 ans	Tous les 3 ans
Date du CMNCI	—	Moins de 12 mois à la date de la saisie de la licence	Moins de 12 mois à la date de la saisie de la licence

### Questionnaire santé et certificat médical:

Le questionnaire santé (**à conserver par vous**), vous permettra de savoir si vous devez fournir un certificat médical ou non, en cas de renouvellement de licence.

**Si vous avez une réponse «OUI», il est nécessaire de fournir un nouveau certificat médical de moins de 12 mois.**

**Rappel : Pour toute nouvelle adhésion (sauf licence balade), le certificat médical est obligatoire**

L'assurance permet le choix entre 3 formules, «Mini Braquet», «Petit Braquet» et «Grand Braquet».

**Voir le détail des garanties dans la notice d'information «AXA» 2023 (disponible sur site du CVP)**

La cotisation annuelle **est identique pour les 3 formules** et comprend : la cotisation au CLUB VELOCIO PERIGOURDIN, la licence FFVélo, et l'assurance. La revue est en option à 28€. (25€ pour toute nouvelle adhésion)

**Constitution du dossier d'adhésion au club :** (documents disponibles sur le site du club)

- . Le bulletin d'adhésion **à remplir et à signer**
  - . La notice de l'assureur AXA **détacher le coupon à remplir et à signer**
  - . Demande de renouvellement de licence saison 2023 (sauf balade) **à remplir et à signer** (sauf si nouveau certificat médical)
  - . Questionnaire de santé « **QS SPORT** » Cerfa N° 156999\*01 **à conserver \***
  - . Le règlement par chèque à l'ordre du CVP
- \* Pour les mineurs, remplir le QS SPORT JEUNES et à signer par le représentant légal*

**Rédiger une demande d'adhésion par licencié** (même pour les licences « famille »)

La licence est **dématérialisée**, elle est à télécharger sur votre espace licencié sur le site ffvelo.fr

Les licences « fin de saison » (souscrites après le 01/09/2022) sont valables jusqu'au 31/12/2023.

Il est nécessaire quand même de remplir le dossier complet sans montant à **payer**.